Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/09/2026 - B2026/009326 - 2011 B 00273 - 531 457 687 - A.C.PRO.BAT.

A.C.PRO.BAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 RUE DE VERZY
51150 LOUVOIS
531457687 RCS REIMS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 766.48 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 766.48 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	93 527.38 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	98 293.86 euros
Le solde	98 293.86 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 98 293.86 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des Impôts)

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ACPROBAT 8 RUE DE VERZY 51150 VAL DE LIVRE	
SIRET 5 3 1 4 5 7 6 8 7 0 0 0 1 4	Mél : contact@acprobat.fr
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Ingénierie, études techniques — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal — Déficit

Bénéfice imposable à 15 %	2 568	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Autres dispositifs ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐	Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies* ☐	France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : — Chiffre d'affaires : — Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : — Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [X] NON [ ] — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
ACTUALYS 142 AVENUE MARECHAL FOCH 51200 EPERNAY *Tél :* 0326548485	*Tél :*

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	Identité du déclarant Date : 08/06/26 Lieu : LOUVOIS Qualité et nom du signataire : GERANT GRATTIER REGINALD Signature :

certifié sincère et conforme à l'original

Certifié sincère et conforme à l'original.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2026

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

H RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
GRATTIER REGINALD 8 RUE DE VERZY 51150 VAL DE LIVRE GERANT	50	2025	57 500					

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	27 945	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SARL ACPROBAT	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	8 RUE DE VERZY 51150 VAL DE LIVRE	
SIRET	5 3 1 4 5 7 6 8 7 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	1 403	016 1 403	
	Immobilisations corporelles *		028	53 687	030 40 742	12 945
	Immobilisations financières * (1)		040	11 486	042	11 486
		Total I (5)	044	66 575	048 42 144	24 431
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	11 618	070	11 618
		Autres * (3)	072	5 648	074	5 648
	Charges constatées d'avance *		092	4 289	094	4 289
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	88 471	086	88 471
		Total II	096	110 025	098	110 025
		Total général (I + II)	110	176 600	112 42 144	134 456

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	93 527
	Résultat de l'exercice	136	4 766
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	103 794
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 129
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 369
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 10 799)	172	16 957
	Comptes courants d'associés	173	115
	Autres dettes	175	1 092
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	30 662
	Total général (I + II + III)	180	134 456

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	4 133
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 377
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ACPROBAT

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
	services *			217	218 — 233 054
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée*					224
Subventions d'exploitation reçues					226 — 6 083
Autres produits					230 — 10
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 — 239 147

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises)*				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242 — 85 951
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	1 181)	244 — 7 132
Rémunérations du personnel*				250 — 91 304
Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	36 994)	252 — 37 400
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254 — 9 999
Dotations aux dépréciations				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 — 2 110
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 — 233 896

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 — 5 251
Produits financiers (III)	280	275		**Charges financières (V)**	294 — 374
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306 — 385
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**				310 — 4 766

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 4 766 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	650
Provisions non déductibles*				322	
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	506
Divers*, dont intérêts excédentaires des opérations d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986	ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181	JEI *(44. sexies A)*	989		
ZRD *(44 terdecies)*	127	ZRR *(44. quindecies)*	138		
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345				
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

Loyer divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352 — 5 922	354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : * 3 354	dont imputés sur le résultat :			360 — 3 354
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370 — 2 568	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ACPROBAT — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 955	412		414	1 553	416	1 403	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 458	442		444		446	1 458	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	4 542	452		454		456	4 542	
	Matériel de transport	460	22 900	462		464		466	22 900	
	Autres immobilisations corporelles	470	24 714	472	2 377	474	2 305	476	24 787	
Immobilisations financières		480	11 486	482		484		486	11 486	
TOTAL		490	68 055	492	2 377	494	3 857	496	66 575	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	2 955	502		504	1 553	506	1 403
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	991	532	68	534		536	1 059
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 056	542	450	544		546	2 506
	Matériel de transport	550	11 832	552	5 725	554		556	17 557
	Autres immobilisations corporelles	560	18 169	562	3 756	564	2 305	566	19 620
TOTAL		570	36 002	572	9 999	574	3 857	576	42 144

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
PROJECT PRO 2010 OFFRE + -	ADOBE LOGICIEL PHSP	IMPRIMANTE - ASRI		

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1	975	975						
2	578	578						
3	2 305	2 305						
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 3 857	580 3 857	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2025) ISAJUMP1A

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ACPROBAT

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2026) ISAUMFIA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	3 354
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	3 354
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	6 777	381	36 994
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	5 185		
Montant de la TVA collectée				374	46 904
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	11 595
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	75 509

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ACPROBAT			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	233 054
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
	TOTAL 1	106	233 054
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	6 083
Variation positive des stocks		111	
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	6 093
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	13 069
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	71 555
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2 110
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	86 734
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	152 413
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	152 413

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	233 054	Effectifs au sens de la CVAE *	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2025		016	31/12/2025
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2026

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 SIREN 531457687

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ACPROBAT

ADRESSE (voie) 8 RUE DE VERZY

CODE POSTAL 51150 VILLE VAL DE LIVRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille GRATTIER | Prénom(s) REGINALD | Nom d'usage | % de détention 100.0000 | Nb de parts ou actions 50.00 | Naissance : Date 26/09/1971 | N° Département 03 | Commune MOULINS | Pays France | Adresse : N° 8 | Voie RUE DE VERZY | Code postal 51150 | Commune VAL DE LIVRE | Pays France

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 5 3 1 4 5 7 6 8 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ACPROBAT

ADRESSE (voie) 8 RUE DE VERZY

CODE POSTAL 51150 VILLE VAL DE LIVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Cegid SAA (2026) DIACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

cerfa

N° 11093*27

N° 2067-SD

(2026)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2025 ou exercice du 01/01/25 au 31/12/25

Désignation de l'entreprise SARL ACPROBAT

Adresse 8 RUE DE VERZY 51150 VAL DE LIVRE

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	GRATTIER REGINALD GERANT	8 RUE DE VERZY 51150 VAL DE LIVRE
2	AMZIGHE FATIMA APPRENTIE	2 RUE GERARD PHILIPPE 51100 REIMS
3	PAVY PERRINE APPRENTIE	36 RUE ANDRE BONVALLET 02600 SAINT-PIERRE-AIGLE
4	MAAROUF MARYEM APPRENTIE	3 RUE JEAN AUBERT 51100 REIMS
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyage et de déplacement (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	57 500				57 500				57 500
2	13 984				13 984				13 984
3	8 582				8 582				8 582
4	5 379				5 379				5 379
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	85 445				85 445				85 445

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 171
Totaux	1 171

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2025 (total col. 9 + total col. 10) ⓫	86 616	- de l'exercice 2025 ⓫	2 568
- de l'exercice précédent ⓫	0	- de l'exercice précédent ⓫	0

Nom et qualité du signataire
GRATTIER REGINALD
GERANT

A LOUVOIS, le 08/06/26
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

ISACUMPTA (2026) Copyright Groupe ISA